

L'ajournement

● (2205)

Il convient également de se demander si le commissaire qui a déclaré être née en Irlande—personne ne lui a d'ailleurs demandé son lieu de naissance—a essayé d'obtenir le même genre de privilège que le général Laurier, député de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, à la fin du 19^e siècle: A son départ pour l'île de Wight, il a demandé que le gouvernement canadien lui paye le voyage des Îles britanniques à Ottawa. Quand on songe aux dépenses du CRTC, on est en droit de se demander si le voyage du commissaire a été payé. Je ne le pense pas, mais c'est une question pertinente et je ne l'avais pas encore posée.

Qu'elle soit réellement originaire de Belfast ou qu'elle ait essayé de faire de l'esprit, la réponse qu'elle a donnée à la question d'un député est une bonne raison pour la faire remplacer par une personne originaire de la Colombie-Britannique ou des Maritimes puisque ces régions ne sont pas représentées au Conseil. Il est certain que le CRTC aurait tout intérêt à faire remplacer son collègue, M. Roy Faibish, dont on connaît les incartades, puisque je les ai signalées à la Chambre le 31 octobre 1978.

Les côtes est et ouest ont toutes deux le droit absolu d'appartenir à ce club exclusif, ce club qui, en deux ans et demi, a dépensé plus de \$350,000 de l'argent des contribuables, et ce n'est que ce que nous pouvons vérifier en ce qui concerne le voyage à destination des hôtels de la Colombie-Britannique, sans compter les traitements, qui vont d'un minimum de \$35,000 à \$67,700 et qui sont aussi payés de la poche de contribuables dont le salaire est un sixième de ces montants.

Les membres du conseil de réglementation des communications devraient posséder une vaste expérience des communications et d'autres domaines, être compétents, et avoir le sens de la justice et la sagesse voulue pour répondre aux besoins multiples et complexes du vaste pays qu'est le Canada. Ils doivent avoir beaucoup d'expérience et avoir des réalisations à leur crédit dans le secteur des communications et des techniques contemporaines. Ils ne doivent pas souffrir de faiblesses intellectuelles ou être pervertis comme ce conseiller qui, à Vancouver, le 24 octobre dernier, a montré que sa capacité était surtout limitée aux parties inférieures de l'anatomie humaine.

Une faiblesse mentale s'est manifestée dans le sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique, au moins, sous la forme d'un fanatisme nationaliste et d'une étroitesse d'esprit qui voudraient imposer les vues du centre du Canada, et la médiocrité qui en découle, à tout ce pays qui a soif de diversité et qui a besoin qu'on comprenne la mosaïque et la grandeur de la nation canadienne. Il n'y a que trop longtemps que les habitants du sud de la Colombie-Britannique doivent accepter les décisions des cliques de Toronto ou de Montréal.

Quand il affirme que les commissaires ne sont pas choisis pour représenter les régions mais pour leurs connaissances, le ministre s'expose à la question suivante: Quelles connaissances? Sur quels critères ces personnes ont-elles été choisies si ce n'est sur celui de la représentation? Le président est un géographe montréalais qui gagne entre \$51,900 et \$67,700. Le vice-président est un juriste de Montréal également. Ce ne sont guère des qualifications nécessaires et indispensables en matière de communications. L'autre vice-président est mathématicien. M. Faibish dont on a parlé était un cadre supérieur

[M^{me} Holt.]

dans le domaine de la radiodiffusion. Il y a donc des juristes, des professeurs de droit et des ingénieurs. Ce ne sont guère des qualifications nécessaires dans ce cas.

Dans le cadre de la réponse que m'a donnée le ministre et qui n'en était pas une je voudrais, en guise de conclusion, reprendre une citation d'Arnold Toynbee en 1975. La voici: Nous n'accepterons pas qu'on nous prive de notre liberté de choix sans qu'on nous laisse exprimer notre point de vue.

● (2210)

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques qui seront surtout destinées à ma collègue, le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt). J'ai constaté que j'étais bien souvent d'accord avec ses interventions, en cette vénérable Chambre, mais que parfois ce n'était pas le cas. C'est précisément l'un de ces cas-là ce soir et je pense que le député ne m'en tiendra pas en moindre estime pour autant.

Le député semble penser que le CRTC a négligé les préoccupations des citoyens de Colombie-Britannique, qu'il ne peut réellement les comprendre parce qu'aucun des commissaires n'est né en Colombie-Britannique. Il y a plusieurs choses à répondre à cela. Comme l'a dit le ministre des Communications (M^{me} Sauvé) à la Chambre—et je suis d'accord avec elle—les commissaires du CRTC sont choisis essentiellement sur la base de leurs connaissances et de leur expérience et non pas à cause de leur lieu de naissance ou pour représenter des régions.

Cela tombe bien que nous venions juste de célébrer la Saint-Patrick, et une fois de plus je puis dire au député de Vancouver Kingsway qu'elle tient du farfadet. L'honorable représentante semble donner dans l'espièglerie en laissant planer de telles suggestions et en nous présentant les choses ainsi. Espiègle ou farfadet, ce n'est pas la même chose, mais c'est de l'espièglerie de sa part, j'en suis sûr, car elle savait fort bien quand elle a laissé sous-entendre de telles choses, que le commissaire du CRTC a fait savoir il y a quelque temps qu'elle avait l'intention de se retirer du CRTC en avril. Espiègle également, parce que comme le député le sait très bien, un commissaire du CRTC ne peut être démis de ses fonctions sans cause.

J'espère que le député n'ira pas jusqu'à laisser entendre qu'être né en Irlande est une cause suffisante pour empêcher quelqu'un d'être au service du gouvernement canadien comme représentant élu ou nommé. Si tel était le cas, je crois qu'un député au moins de la Chambre des communes ne pourrait y siéger. Je crois même qu'il y aurait bon nombre de nos collègues qui ne seraient pas ici. Je pense au député de York-Est (M. Collenette), au député de York-Sud (M^{me} Appolloni), au député de Trinity (M^{lle} Nicholson) et au député de Vaudreuil (M. Herbert). Certes ils ne sont pas nés dans notre pays mais ils n'en sont pas moins d'excellents députés de la Chambre des communes, honnêtes et fort compétents.

Le devoir des commissaires du CRTC est de veiller à ce que les politiques adoptées par la Chambre des communes soient appliquées de manière égale dans toutes les provinces. Cela signifie par exemple que le service en langue française de Radio-Canada doit être diffusé par câble en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, tout comme il doit l'être à Vancouver. Si le Parlement ne veut plus faire appliquer ses politiques nationales à l'échelle nationale, c'est au Parlement